

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT (60880)
SEANCE DU 19/09/2023**

- Date de convocation : 11/09/2023
- Date d'affichage: 11/09/2023

Nombre de Membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BERTRAND, Maire.

Étaient présents : Monsieur ALLAIRE Serge, Monsieur BERTRAND Éric, Madame BLANCHARD Bernadette, Madame CUGNET Brigitte, Monsieur HEMERYCK Gérard, Mme JACQUEMIN Muriel, Monsieur JOZEFIAK Cyril, Monsieur LECLERE Christian, Monsieur LESUEUR Jean-Claude, Monsieur MORVAN Hervé et Madame SCHMITT Patricia

Étaient absents : Madame LOMBARD Alexandra, Monsieur LORGNET Daniel, Madame BERLEMONT Céline, Madame LETURQUE Aurélie

Ont donné pouvoir : Madame LETURQUE Aurélie a donné pouvoir à Madame SCHMITT Patricia

Est nommé secrétaire de séance : M. Cyril JOZEFIAK

DELIBERATION 2023-22 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/2023

Rapporteur : Eric BERTRAND

Monsieur le maire soumet le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. Eric Bertrand,
Vu l'avis favorable du Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023.

SIGNATURE DU PV par tous les conseillers municipaux présents – (Annexe 1)

DELIBERATION 2023-23 : MISE EN PLACE DE LA CANDIDATURE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Rapporteur : Madame Brigitte CUGNET

La commune d'Armancourt s'est porté candidat à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Par un courrier daté du 25 août dernier, la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise nous informe que la collectivité a été retenue pour la troisième vague d'expérimentation de ce Compte Financier Unique portant sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette démarche novatrice est très attendue. Ce document commun à l'ordonnateur et à son comptable, le CFU remplacera les actuels comptes administratifs et comptes de gestion. Il est conçu pour être plus simple et plus lisible

et devrait apporter dès la phase expérimentale des simplifications et contribuer à l'amélioration de l'information financière et la transparence des comptes.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame Brigitte CUGNET,
Vu l'avis Favorable de l'assemblée du conseil municipal,
Et après en avoir délibéré,

ACCEPTE que la commune d'Armancourt se porte candidat à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) lors de la troisième vague sur l'exercice 2023.

DECIDE d'accepter la mise en place du C.F.U sur l'exercice 2023.

AUTORISE le Monsieur le Maire à mettre en œuvre et à signer tous documents nécessaires en rapport à cette expérimentation du C.F.U.

Arrivée de M. Gérard HEMERICK à 18h40

DELIBERATION 2023-24 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRDF POUR L'ANNEE 2023

Rapporteur : M. Hervé MORVAN

GRDF nous a adressé son décompte concernant la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) au titre de l'exercice 2023 conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

Le montant de la redevance calculée par GRDF s'élève à 275,00€.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. Hervé MORVAN,
Vu l'avis Favorable de l'assemblée du Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'approuver le règlement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) de GRDF au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 275,00€.

DELIBERATION 2023-25 : INDEMNITES DE BUDGET DU TRESORIER POUR 2022

Rapporteur : M. Christian LECLERE

Le trésorier principal de la trésorerie de Compiègne municipale a fait parvenir en mairie une demande d'indemnité de budget pour 2022. Les indemnités de conseil ont été supprimées pour les communes. Elles sont prises en charge par l'État.

Quant aux indemnités de budget, le montant est de 45,73€ brut pour l'année 2022.

Il vous est proposé de délibérer sur les indemnités du trésorier pour le budget pour 2022 (en régularisation).

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. Christian LECLERE,
Vu l'avis favorable de l'assemblée du Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'octroyer une indemnité de budget de 45.73€ brut au trésorier pour 2022

DELIBERATION 2023-26 : ACQUISITION MATERIEL DE STOCKAGE REFRIGERE POUR SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : Mme Muriel JACQUEMIN

L'occasion se présente de faire l'acquisition de deux vitrines réfrigérées 3 portes de seconde main de Marque METRO modèle GBC1003 et GBC1003S.

Le matériel est en parfait état de fonctionnement et pourra être mis à disposition pour une utilisation dans la salle polyvalente de la commune.

Il fait état d'un premier frigo mobile sur roulettes d'une hauteur de 62cm (89kg) et d'un second sur pieds fixes de hauteur 89.5cm (86kg) permettant ainsi leurs superpositions.
Tous deux sont de dimensions de 135cm de large, par 50cm de profondeur chacun et l'ensemble fait 312 litres.

L'ensemble est vendu pour 800.00€.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de faire l'acquisition du matériel décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme Muriel JACQUEMIN
Vu l'avis favorable de l'assemblée du Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

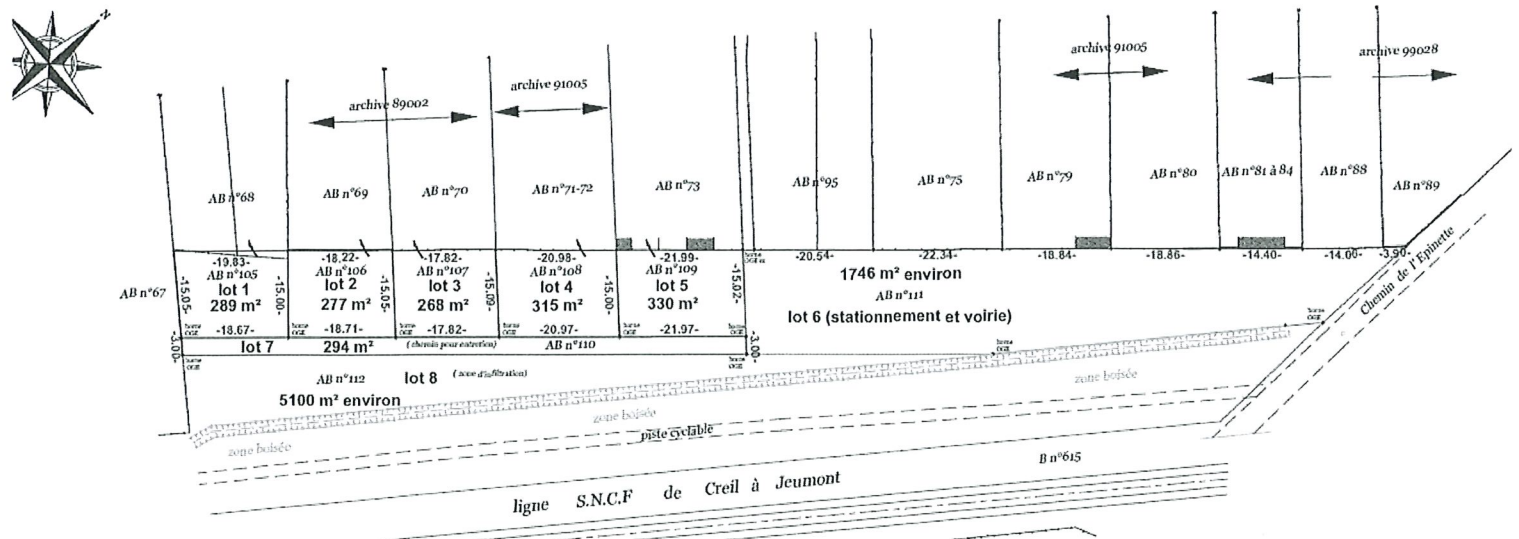
DECIDE d'accepter l'acquisition du matériel d'occasion permettant un stockage réfrigéré pour la salle polyvalente pour un montant de 800.00€ (huit cent euros)

DELIBERATION 2023-27 : CESSION DES TERRAINS CHEMIN DE L'EPINETTE AUX RIVERAINS

Rapporteur : M. Jean Claude LESUEUR

Dans la continuité de la délibération n° 2022-51 rendue exécutoire le 14/12/2022, la commune d'Armancourt a fait l'acquisition par acte administratif référence 6004P04 2023 D N° 10281 Publié et enregistré le 28/06/2023 au SPFE de Senlis des parcelles cadastrées section AB 105 à 112 (soit 8 lots) d'une surface totale de 86a 31ca qui appartenaient à l'ARC en vue de l'aménagement d'un parking public.

[Étant précisé que ces parcelles proviennent de la division de la parcelle cadastrée section AB n°91 suivant le document d'arpentage numéroté 299F le 24 Avril 2023 par le Pôle Topographique et de Gestion Cadastre de Compiègne et publié sur réquisition au service de la publicité foncière de Senlis]



Conformément à la décision n°33/2022 du 19/10/2022 de Monsieur Philippe Marini lors de la cession du terrain, la commune d'Armancourt doit prendre à sa charge l'indemnité d'éviction de l'exploitant agricole qui s'élève à 4 239.00€.

Par cette acquisition, la commune a pour projet de financer les travaux d'un futur parking pour les administrés du nouveau lotissement situé rue des Ségaudes par la division puis revente d'une partie de ce terrain aux riverains.

La rédaction des actes administratifs portant sur la cession des 5 lots aux riverains est à la charge de la commune pour un montant de 180.00€/acte.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer sur les conditions et la revente des terrains des lots 1, 2, 3, 4 et 5 aux riverains.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. Jean Claude LESUEUR,
Vu l'avis Favorable de l'assemblée du conseil municipal,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser la cession des terrains aux riverains en vue de financer les travaux d'un futur parking comme suit :

- Section AB 105 - Lot 1 : 289m2
Cédé à Monsieur et Madame L'ABBATE demeurant 322 Rue de Varanval - 60880 Jaux
Pour un prix de vente fixé à 5.491,00€ + 319€ au service de la publicité foncière – Soit un total de 5.825€ à la charge de l'acquéreur.

- Section AB 106 - Lot 2 : 277m2
Cédé à Monsieur LECAS Dominique et Madame THIBAUT Marie Claude demeurant 765 Rue de la Basse Côte à Armancourt.
Pour un prix de vente fixé à 5.263,00€ + 321€ au service de la publicité foncière – Soit un total de 5.584,00€ à la charge de l'acquéreur.

- Section AB 107 - Lot 3 : 268m2
Cédé à Monsieur et Madame GENC demeurant 745 Rue de la Basse Côte à Armancourt
Pour un prix de vente fixé à 5.092,00€ + 310€ au service de la publicité foncière – Soit un total de 5.402,00€ à la charge de l'acquéreur.

- Section AB 108 – Lot 4 : 315m2
Cédé à Monsieur et Madame ZIELINSKI demeurant 727 Rue de la Basse Côte à Armancourt
Pour un prix de vente fixé à 5.985,00€ + 362€ au service de la publicité foncière – Soit un total de 6.347,00€ à la charge de l'acquéreur.

- Section AB 109 – Lot 5 : 330m2
Cédé à Monsieur et Madame CUGNET domicilié 234 Rue des Matinnoix à Armancourt.
Prix de vente calculé sur une base de 230m2 suite au protocole d'accord signé le 24/11/2020 avec la commune correspondant à l'échange d'une partie de la parcelle B337 ayant servi aux travaux de voiries à l'entrée du village coté Le Meux.
Le prix de vente initialement fixé est de 6.270€ pour ce terrain de 330m2 ramené à **4.370€** pour 230m2 + 254€ au service de la publicité foncière – Soit un total de 4.624,00€ à la charge de l'acquéreur.
Ce choix de procédure permet une nette simplification de mise en place permet d'éviter des frais annexes pour chacune des parties (frais de géomètres, enregistrements et de rédaction d'actes...).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec la cession des terrains ci-dessus énoncés.

Madame Brigitte CUGNET ne prend pas part du vote, étant intéressée par la vente du lot 5

DELIBERATION 2023-28 : REMERCIEMENTS POUR L'IMPLICATION DE MADAME DELACOTTE ENVERS LA COMMUNE

Rapporteur : Mme Brigitte CUGNET

Madame Anne Sophie DELACOTTE, ancienne secrétaire pleine d'expérience de la mairie d'Armancourt, continue d'apporter son aide et ses conseils aux agents qui lui succèdent depuis plusieurs années. C'est un atout non négligeable pour la commune qui mérite d'être souligné et récompensé.

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante de lui offrir pour ses loyaux services une carte cadeau chez Cultura d'une valeur de 50€.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme Brigitte CUGNET,
Vu l'avis Favorable de l'assemblée du conseil municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'accorder l'achat d'une carte cadeau chez Cultura à Madame Anne Sophie DELACOTTE pour ses loyaux services et son implication envers la commune d'Armancourt

DELIBERATION 2023-29 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE D'ARMANCOURT (ASA) POUR 2023

Rapporteur : M. Cyril JOZEFIAK

L'Association Sportive d'Armancourt (A.S.A) représentée par Mesdames Marie-Pierre MEUNIER et Murielle JOUY, sollicitent l'aide de la commune comme chaque année en faveur de leur association.

Une subvention est demandée à hauteur de 375.00€ (trois cent soixante-quinze euros) pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. Eric BERTRAND,
Vu l'avis Favorable de l'assemblée du conseil municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'accorder le versement d'une subvention à l'Association Sportive d'Armancourt à hauteur de 375.00€ (trois cent soixante-quinze euros)

DELIBERATION 2023-30 : ATTRIBUTION DES RECOMPENSES TROPHEES DE LA REUSSITE 2023

Rapporteur : M. Cyril JOZEFIAK

Les trophées de la réussite vont se dérouler le vendredi 29 septembre prochain à Le Meux. Ils ont contribué à récompenser les administrés de la commune d'Armancourt dans leurs domaines de compétence respectifs.

La liste des lauréats récompensés est la suivante :

- 1) Marie TASSEL
Brevet des collèges avec la mention Très Bien
- 2) Arthur LECOMPTE
Brevet des collèges avec la mention Très Bien
- 3) Emma CORNELIS

Brevet des collèges avec la mention Bien

4) Cindy CARIMALO

Pour son finisher au Trail du Capichadou de la « Trans Aubrac 2022 » à Saint Geniez d'Olt sur le 52km avec 1600m de dénivelé positif, bouclé en 7h24 - 247^e au classement scratch (hommes et femmes confondues) sur 624 participants et termine 25^e féminine.

5) Jean Marie VITTU

Pour ses randonnées pédestres (avec ânes) échelonnées sur deux ans :

*Septembre 2020 Saint Drezero / Rocamadour (405km)

*Juin 2021 Rocamadour / Niort et Niort (446km)

*Juin 2022 Niort / Mont Saint Michel (454km)

6) Pierrot SCHMITT

Pour sa participation aux compétitions vélo de route, notamment :

- Lille / Hardelot
- Paris / Roubaix
- Étape du Tour de France Briançon / Alpes d'Huez
- Les MONTAGNES DE Reims
- Chantilly / Le Crotoy

7) Messieurs Charles Henri DUCHENE, Thibault JOINVILLE, Christian PIMONT, Manuel VENANCIO, Dominique LECAS, Philippe BLANCHARD pour leurs implications au groupe bricolage de la commune.

Chaque Lauréat recevra un diplôme avec une carte cadeau chez CULTURA d'un montant respectif de 25,00€ (vingt-cinq euros).

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. Cyril JOZEFIAK,
Vu l'avis Favorable de l'assemblée du conseil municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'autoriser l'achat d'une carte cadeau d'un montant de 25,00€ (vingt-cinq euros) chez CULTURA pour chacun des 13 lauréats d'Armancourt des trophées de la réussite 2022.

DELIBERATION 2023-31 : AJOUT D'UN MEMBRE A LA COMMISSION TRAVAUX

Rapporteur : M. Eric Bertrand

Monsieur le Maire rappelle la composition des membres de la commission Travaux comme suit :

- Eric BERTRAND
- Brigitte CUGNET
- Christian LECLERE
- Jean Claude LESUEUR
- Hervé MORVAN
- Gérard HEMERYCK
- Daniel LORGNET
- Céline BERLEMONT

Il est proposé d'ajouter Mme Muriel JACQUEMIN Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse de la commune en tant que membre à cette commission Travaux.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. Eric BERTRAND,
Vu l'avis Favorable de l'assemblée du conseil municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'approuver l'ajout de Madame Muriel JACQUEMIN en qualité de nouveau membre à la commission Travaux de la commune d'ARMANCOURT

DELIBERATION 2023-32 : AJOUT D'UN MEMBRE A LA COMMISSION URBANISME

Rapporteur : M. Eric Bertrand

Monsieur le Maire rappelle la composition des membres de la commission Urbanisme comme suit :

- Eric BERTRAND
- Céline BERLEMONT
- Bernadette BLANCHARD
- Brigitte CUGNET
- Gérard HEMERYCK
- Cyril JOZEFIAK
- Christian LECLERE
- Aurélie LETURQUE
- Daniel LORNET
- Hervé MORVAN

Il est proposé d'ajouter Mme Muriel JACQUEMIN Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse de la commune en tant que membre à cette commission Urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. Eric BERTRAND,
Vu l'avis Favorable de l'assemblée du conseil municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'approuver l'ajout de Madame Muriel JACQUEMIN en qualité de nouveau membre à la commission Urbanisme de la commune d'ARMANCOURT

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses complémentaires.

En l'absence de questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30

La secrétaire de séance,
Cyril JOZEFIAK

Le Maire,
Éric BERTRAND



Séance du conseil municipal du 19/09/2023
(Document à élargir lors du prochain conseil municipal)

DELIBERATIONS

- DELIBERATION 2023-22 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09/06/2023
- DELIBERATION 2023-23 : Mise en place de la candidature du compte financier unique (CFU)
- DELIBERATION 2023-24 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRDF POUR L'ANNEE 2023
- DELIBERATION 2023-25 : INDEMNITES DE BUDGET DU TRESORIER POUR 2022
- DELIBERATION 2023-26 : ACQUISITION MATERIEL DE STOCKAGE REFRIGERE POUR LA SALLE POLYVALENTE
- DELIBERATION 2023-27 : CESSION DES TERRAINS CHEMIN DE L'EPINETTE AUX RIVERAINS
- DELIBERATION 2023-28 : REMERCIEMENTS POUR L'IMPLICATION DE MME DELACOTTE ENVERS LA COMMUNE
- DELIBERATION 2023-29 : VERSEMENT POUR LA SUBVENTION ASA POUR 2023
- DELIBERATION 2023-30 : Attribution des récompenses trophées de la réussite 2023
- DELIBERATION 2023-31 : AJOUT D'UN MEMBRE A LA COMMISSION TRAVAUX
- DELIBERATION 2023-32 : AJOUT D'UN MEMBRE A LA COMMISSION URBANISME

Le Maire,

Eric BERTRAND



ALLAIRE Serge		LECLERE Christian	
BERLEMONT Céline		LESUEUR Jean-Claude	
BLANCHARD Bernadette		LETURQUE PLANET Aurélie	
CUGNET-WATTELET Brigitte		LOMBARD Alexandra	
HEMERYCK Gérard		LORGNET Daniel	
JACQUEMIN Muriel		MORVAN Hervé	
JOZEFIAK Cyril		SCHMITT Patricia	